

MAIRIE SAINT LOUBÈS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021
 DÉLIBÉRATION D2021-137**

Date de la convocation	10/11/2021	En exercice	29
Date d'affichage	10/11/2021	Présents	19

L'an deux-mille-vingt-et-un, le dix huit-novembre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole de Saint-Loubès, sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS	
FAVRE Emmanuelle	
BAGOLLE Céline	JONIAUX Christophe
BELMONTE Brigitte	KOUTCHOUK Harrag
BOVA Marie	LEFRANÇOIS Patrick
DIALLO Marie	MARROC Jean-Marc
DURAND Pierre	PASQUET Isabelle
FERNANDES Martine	RONCO Isabelle
GRASSHOFF Claudia	SÉVAL Pierre
GUICHARD Sandrine	SPAGNOL François
HERPIN Thierry	VOLF François

Absent(e)s	Pouvoir donné à
BERTÉ Nicolas	BAGOLLE Céline
CHALARD Cédric	MARROC Jean-Marc
GIACOMINI Pierre	BELMONTE Brigitte
KOLEBKA Yann	VOLF François
MARAVAL David	
PLATRIEZ Alice	FAVRE Emmanuelle
RAGOT Sophie	FAVRE Emmanuelle
ROCHAUD Anne-Laure	BAGOLLE Céline
ROUX Sébastien	DIALLO Marie
VALLÉE Sandra	

Secrétaire de séance	VOLF François
-----------------------------	---------------

Auxiliaires	DUCASSE Maxime, Directeur général des services
	FURLAN Florent, Adjoint du Directeur général des services

2021-137	Délibération portant sur les tarifs spécifiques des concessions du cimetière à l'issue de la procédure de constat d'abandon et de reprise
-----------------	--

Madame Claudia GRASSHOFF expose que la police municipale a conduit à son terme la procédure de constat de l'état d'abandon et de reprises de concessions dans le cimetière.

Une première tranche de concession ainsi reprises ont fait l'objet d'une campagne de nettoyage et de remise en état et peuvent à nouveau être concédées dans le Carré 1 du cimetière.

Ces concessions comportent des monuments funéraires construits sous forme de caveaux de deux dimensions :

- les grands caveaux : supérieur à 6 m²
- les caveaux : inférieur à 6 m²

Ces caveaux ont été classés en 3 catégories (A, B et C) permettant de les classer en fonction de leur état :

- A : bon état général, nettoyage à prévoir
- B : petits travaux de rénovation
- C : travaux de reconstruction

Madame Claudia GRASSHOFF propose de fixer des tarifs spécifiques pour ces concessions incluant déjà un monument funéraire :

<u>GRANDS CAVEAUX</u>	A		B		C	
	N° 9, 31, 37, 51, 68		N° 17, 43		N° 40	
> 6 m ²	50 ANS	2000 €	50 ANS	1500 €	50 ANS	1000 €
	30 ANS	1700 €	30 ANS	1300 €	30 ANS	800 €
<u>CAVEAUX</u>	A		B		C	
	N° 48		N° 7, 8, 66		N° 67	
< 6 m ²	50 ANS	1800 €	50 ANS	1400 €	50 ANS	900 €
	30 ANS	1500 €	30 ANS	1200 €	30 ANS	700 €

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a conduit les opérations de constat d'abandon et de reprise des concessions, et qu'au terme de cette procédure elle peut à nouveau concéder les terrains,

Considérant la nécessité de fixer un tarif spécifique pour ces concessions ayant fait l'objet d'un nettoyage et incluant la présence d'un monument funéraire construit,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claudia GRASSHOFF,

Après en avoir délibéré,

POUR	27
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE les tarifs des concessions selon la grille tarifaire proposée prenant en considérant les dimensions et l'état général des caveaux

Fait à Saint-Loubès, le 22 novembre 2021

La Maire,
Emmanuelle FAVRE

Publié le :

Affiché le :

Voies et délais de recours : cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication.